

1.

Débitrice:
BASE BAR Sàrl, Av. de Sévelin 46, 1004 Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 30.10.2008
3.

Suspension de faillite: 17.12.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 19.01.2009
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00
Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : exploitation d'un bar
Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne
(00345069)